

1870

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci. Très apprécié. Donc, on va poursuivre avec Jean-Félix Chénier dans quelques minutes.

1875

Donc, bonjour, monsieur Chénier. C'est bien ça?

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER, citoyen :

1880

Yes.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bien, à vous la parole, on vous écoute.

1885

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

1890

Bien, merci de me recevoir. Écoutez, je ne passerai pas en revue le contenu complet de mon mémoire. Vous avez vu que d'entrée de jeu, je me positionne contre les dérogations demandées par l'entreprise, puis je m'inscris pas mal dans le sillage de la présentation précédente, là.

1895

C'est vraiment l'inacceptabilité sociale totale de l'implantation de cette entreprise-là dans le quartier qui justifie le fait qu'il n'y a aucune dérogation qui serait acceptable. Je pense que l'argumentaire déployé par ma prédécesseuse révélait bien l'espèce d'absurdité dans laquelle on est.

1900

Moi, j'en fais même une sorte d'enjeu démocratique. C'est-à-dire qu'on nous consulte actuellement sur : « Comment voulez-vous que l'entreprise s'implante? », alors que si on revient un peu en arrière, tous les élus des citoyens du quartier premièrement concerné, au niveau de l'Arrondissement, au niveau de la Ville, au niveau de l'Assemblée nationale, au niveau du gouvernement fédéral, tous les élus à tous les paliers étaient d'accord avec la première des revendications citoyennes : une évaluation environnementale d'envergure qui tient compte du cumul des activités sur la santé et l'environnement pour les citoyens du quartier, puis une consultation publique significative. Pas accessoire sur le projet.

1905

Et là, la consultation... les consultations auxquelles on a eu droit, c'est toujours sur les mesures de mitigation, sur : combien d'espaces de stationnement accepteriez-vous?

1910

Vous comprenez que l'enjeu démocratique à l'origine, c'était : un projet de cette envergure-là nécessite au minimum une évaluation environnementale indépendante puis une consultation publique significative.

1915

Et donc, là, on est pris à tuer notre temps pour répondre à des questions qui relèvent de l'accessoire.

1920

Si on revient aux fondements, Hochelaga-Maisonneuve – le quartier Guybourg, ça doit être encore pire – il y a des inégalités sociales. Il y a des inégalités environnementales, il y a des inégalités en santé.

1925

On paie déjà depuis des générations, les gens d'Hochelaga-Maisonneuve, pour les infrastructures industrielles qui se sont implantées dans le quartier. C'est mesurable par des indicateurs. L'espérance de vie à la naissance est de presque dix ans plus basse ici qu'ailleurs, d'autres quartiers dans l'ouest de l'île.

Le taux de canopée, donc le taux de couverture végétale, est déjà en déficit. Les îlots de chaleur sont plus importants ici. Quand il y a des vagues de chaleur, Hochelaga-Maisonneuve, c'est

un des quartiers au Canada où il y a le plus haut taux de surmortalité causée par les vagues de chaleur.

1930

Donc, ces inégalités-là ne feront que s'aggraver. La riche ferroviaire, le terrain de Ray-Mont Logistiques, c'était un espace de refroidissement, de purification de l'air, de loisirs, de... Et c'est ça qui est détruit actuellement et qui va être encore détruit si on entre dans la phase 2 de Ray-Mont Logistiques. Aux frais des contribuables, d'ailleurs, hein?

1935

Il faut peut-être revenir aussi sur d'autres considérations. L'entreprise demande des dérogations, mais c'est une entreprise querelleuse. C'est une entreprise qui a poursuivi la Ville avec une poursuite qu'on pourrait qualifier de bâillon et qui menace encore, d'ailleurs, la Ville, si on n'accepte pas les mesures de dérogation, de relancer sa poursuite.

1940

Alors, pour, je dirais, qualifier l'entreprise de citoyen corporatif en négociations, là, je pense qu'on est chez George Orwell, là. On est dans une sorte de double langage, là, de double pensée.

1945

C'est une entreprise querelleuse, c'est une entreprise qui ne veut pas faire de compromis, qui veut s'accaparer l'entièreté du territoire.

1950

Et pour faire écho un peu à la question posée par la commissaire à ma prédécesseuse, le Port de Montréal est complice de cette expansion-là. C'est tout à fait... c'est tout à fait, je dirais, mensonger pour le Port de Montréal, ou un peu malveillant, de dire : « Bien, ça, ce n'est pas l'expansion du port, hein? C'est une entreprise privée, ce n'est pas de nos affaires. »

1955

Si c'est le cas, bien, le viaduc qui relie le port à l'entreprise devrait être fermé. Parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à ce moment-là à ce qu'il y ait fluidité entre l'un et l'autre. S'ils n'ont rien à voir avec eux, bien, qu'ils ferment. Qu'ils ferment le viaduc, puis que Ray-Mont Logistiques soit enfermé dans sa seule entrée disponible sur Notre-Dame.

Alors, vous voyez bien que ça n'a pas d'allure. Le Port de Montréal veut que Ray-Mont Logistiques s'établisse. Le CN veut que Ray-Mont Logistiques s'établisse, veut réactiver les voies. Et c'est toutes ces installations-là qui n'ont aucune acceptabilité sociale.

1960

Et les dérogations demandées tiennent compte du fait qu'on est déjà dans un quartier qui est surtaxé sur le plan de la chaleur, qui est... sur le plan de la qualité de l'air, sur le plan des inégalités sociales en santé.

1965

Ils se servent même du fait que, sur le plan des décibels, par exemple, on est déjà dans un niveau inacceptable. Mais c'est ça qui crée le nouveau standard en termes de décibels : puisqu'on est déjà dans un niveau inacceptable qui dépasse les normes, bien, on a le droit de dépasser les normes dans un quartier comme Hochelaga-Maisonneuve. Puis l'entreprise peut donc continuer, hein, d'aggraver le problème.

1970

Alors, c'est « *spin that wheel* », si vous me passez l'expression d'un vieux hit de discothèque. Sur les inégalités sociales, sur les inégalités en santé, sur... sur la crise climatique, sur le déclin de la biodiversité, sur...

1975

Et je reviens à l'enjeu démocratique. Les citoyens n'ont pas vraiment jamais été consultés sur le fond de l'affaire. Une évaluation environnementale indépendante sur le cumul de toutes ces activités industrielles n'a jamais été faite, puis là, on nous consulte, mais sur : combien d'espaces de stationnement acceptez-vous? Combien voulez-vous que l'entreprise déroge?

1980

La confiance dans les institutions démocratiques, là, on le voit, hein? Ça affecte toutes les démocraties. Ça peut mener à des dérives. Chez nos voisins du sud, ça mène à des gens qui se font élire pour menacer la démocratie.

1985

Je ne pense pas qu'on soit rendu là, mais je pense qu'on touche à quelque chose de très grave où est-ce que les citoyens ont épuisé tous leurs recours démocratiques, puis le projet se fait pareil.

Les citoyens sont en phase avec leurs élus, ou leurs élus sont en phase avec les revendications citoyennes, et ça se fait pareil.

1990 Alors, après ça, il ne faudrait pas se surprendre pour qu'il y ait des actions de blocage comme il y en a eu la semaine passée. Il ne faudrait pas se surprendre qu'il y ait de plus en plus d'actions qui cherchent à sortir du jeu démocratique parce qu'on a épuisé tous les recours démocratiques.

1995 Et donc, là, vous voyez un peu l'impasse dans laquelle l'entreprise, avec la complicité du gouvernement du Québec, parce que lui, il pousse, puis il change même sa réglementation pour favoriser l'implantation de ces projets-là...

2000 Si on est forcés à agir dans l'illégalité, ce n'est pas parce qu'on le veut. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'on se met en danger ou qu'on entre dans l'illégalité, les citoyens. C'est parce qu'on a épuisé tous nos recours démocratiques, puis que la démocratie, entre guillemets, nous méprise.

2005 Et donc, on revient à la base, hein? L'entreprise demande des dérogations. Je pense qu'il n'y en a aucune qui est acceptable dans le contexte actuel. Il faut revenir en arrière, avoir une vraie évaluation environnementale indépendante qui va prendre du temps, parce qu'il faut prendre en compte le cumul de toutes ces activités qui s'ajoutent et de toutes ces infrastructures qui viennent détruire des espaces naturels qui eux offrent des bénéfices sur la qualité de l'air, sur la santé, sur l'environnement.

2010 Et ce n'est pas... la nature, ce n'est pas des *patches* de territoires qu'on peut compenser ici et là. Il y a des gens qui vivent sur ce quartier-là, dans Hochelaga-Maisonneuve, dans le quartier Guybourg et ce sont particulièrement des populations fragiles qui n'ont pas le loisir de déménager, hein, pour aller ailleurs.

2015 Donc, je ne vois pas comment, dans le contexte actuel, l'entreprise pourrait obtenir un *fast track*, puis déroger aux normes communément admises. Il faudrait qu'elle se conforme à toutes les

2020 normes. Pas celles du quartier, mais celles qui sont des normes réglementaires, de la loi québécoise sur l'environnement, de l'Association des compagnies ferroviaires, de tout ce qui nécessite le respect des normes.

2025 Puis là, on voit bien qu'à ce moment-là, bien, l'entreprise ne pourrait pas s'établir sur ce terrain-là. Et donc, là, j'inviterais l'entrepreneur à... je pense qu'il a du capital, là... regarder s'il n'y a pas d'autres terrains qui seraient plus propices à son implantation parce que dans le terrain choisi actuellement, il n'y a aucune acceptabilité sociale. Et il n'y en aura, d'après moi, jamais.

Puis de toute façon, s'il en veut une, bien, il faut retourner en arrière, à l'étape 1. Évaluation environnementale, consultation sur l'ensemble du projet.

2030 Ça fait que vous voyez un peu l'impasse dans laquelle on est, là? C'est parce que les choses ne se sont pas faites dans l'ordre.

LE PRÉSIDENT :

2035 Pour continuer sur cette lignée-là...

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

Oui, allez-y.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

2045 ...je comprends effectivement que la consultation publique actuelle porte sur les demandes de dérogation, en fait, l'article 89, qui fait partie d'une entente avec la Ville, une entente hors cour. Et donc, nous, comme OCPM, on va faire un rapport, on va faire des recommandations à la Ville et à l'Arrondissement.

Ce que vous nous dites, ce que j'entends, c'est : « Non, on refuse catégoriquement toutes les demandes de dérogation. » Donc, l'alternative ou le résultat de ça, c'est que si on refuse les dérogations, l'entente tombe à l'eau et on retourne devant les tribunaux.

2050

Dans le fond, c'est ça, ultimement, qui doit être la recommandation à la Ville, de dire : retournez... au risque de retourner devant le tribunal, d'avoir, comme vous dites, une entreprise qui va continuer de se quereller – j'utilise vos mots – avec la Ville, puis vous, vous allez poursuivre la bataille citoyenne?

2055

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

Bien, vous voyez un peu la situation dans laquelle ils nous mettent. Alors, on voit tout de suite que ce n'est pas une entreprise qui est de bonne foi parce qu'elle garde toujours ce levier-là, qui est une menace, pour écraser les élus.

2060

Donc, on revient à l'enjeu démocratique. Nos élus ne sont pas même en mesure de nous défendre dans ce dossier-là parce qu'ils sont muselés par une poursuite judiciaire, puis ils sont contraints d'accepter des dérogations, sans quoi la poursuite judiciaire est relancée.

2065

Je ne vois pas, là, dans le contexte actuel, comment on peut s'en sortir, là. C'est une invitation à la désobéissance civile de masse.

2070

Et donc, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse? Voulez-vous que je vous parle d'espaces de stationnement puis d'arbres à planter? Bien voyons donc. C'est... il y a comme quelque chose de profondément scandaleux dans la démarche proposée par l'entreprise.

2075

Puis on est pris aujourd'hui, effectivement, à perdre une partie de notre temps ou à investir ce temps-là... parce que lui, il peut l'investir ailleurs pendant ce temps-là, mais nous, on investit notre temps pour discuter de choses qui relèvent de la périphérie, alors que les enjeux

fondamentaux sur les inégalités sociales en santé, en environnement, sur l'appropriation de ce territoire-là par une entreprise qui est illégitime, on n'en discute pas.

2080 Ça fait que... est-ce que je vous offre une non-réponse?

LE PRÉSIDENT :

2085 Non, non, vous m'offrez une réponse. Et vous nous offrez votre temps, qui est très apprécié.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2090 Oui. Ça, je le sais.

LE PRÉSIDENT :

2095 Oui.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

J'étais un peu sur le *rush*, d'ailleurs.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va, merci. Luba, question?

Mme LUBA SERGE :

2105 Alors, j'ai compris quand vous aviez écrit dans votre mémoire : « de consultation périphérique. »

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2110

Oui.

Mme LUBA SERGE :

2115

On s'est compris. Mais vous parlez aussi...

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2120

C'est un terme poli.

Mme LUBA SERGE :

2125

Hein?

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2130

C'est un terme poli. Pour canaliser ma frustration, j'emploie des mots comme ça.

Mme LUBA SERGE :

2135

Mais vous parlez aussi des abdications de la Santé publique et divers ordres du gouvernement, de...

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2140 Oui. Parce que comme citoyens, on a interpellé la Santé publique de Montréal, qui qualifie d'ailleurs ce secteur-là de poumon noir de Montréal. C'est quand même une expression assez forte, là. Puis il y a des indicateurs qui en témoignent.

2145 Et finalement, la Santé publique, à un moment donné, dans une sorte de communiqué un peu laconique, a dit : « Bien là, le projet est trop avancé, on ne déclenchera pas une étude en santé sur la question. »

C'est comme si la Santé publique avait renoncé à jouer son rôle, et donc moi, je qualifie que c'est une forme d'abdication.

2150 **Mme LUBA SERGE :**

O.K.

2155 **M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :**

Et donc, je suis un peu déçu, effectivement, de certaines instances qui auraient pu être un peu plus au-devant du problème, puis qui se sont camouflées derrière, je dirais, des faux-fuyants, là. « Ah, le projet est trop avancé, on ne peut pas... »

2160 Il faut dire aussi que, tu sais, ce n'est pas dans l'habitude de la Santé publique de s'immiscer dans des projets comme ça, à moins qu'elle soit généralement interpellée par les pouvoirs publics. Elle ne le fait pas de son propre chef, ça fait que je pense que c'est ce réflexe-là, de prudence.

2165 Moi, je dirais que c'est de la capitulation, dans le contexte où on sait que l'implantation de l'entreprise va aggraver des indicateurs de santé qui sont déjà au rouge, là. C'est-à-dire, donc, déjà au négatif.

Mme LUBA SERGE :

2170 Et quels sont les autres... vous dites : « autres ordres du gouvernement »?

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2175 Bien, c'est sûr que le gouvernement du Québec, le ministre de l'Environnement, là, le ministère de l'Environnement favorise par toutes sortes de mesures réglementaires, puis en permettant à l'entreprise de déposer son projet par phases, ça favorise le contournement d'un BAPE, par exemple, d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

2180 On l'a fait aussi dans le domaine des mégaporcheres, hein? Ce n'est pas le premier gouvernement à permettre aux mégapromoteurs de scinder leurs projets pour contourner des évaluations environnementales.

2185 Donc, dans le dossier de Ray-Mont Logistiques, il y va par phase, monsieur Logistiques, et donc, bien, ça lui permet d'éviter de... qu'on considère son projet dans toute son ampleur, et ça lui a permis jusqu'à maintenant d'éviter jusqu'à maintenant un Bureau d'audiences publiques en environnement, donc de rendre des comptes de façon... à une instance un peu plus indépendante qu'en engageant des firmes privées qui ont tout intérêt à lui donner des statistiques qui vont dans le sens de ses intérêts.

2190 **Mme LUBA SERGE :**

O.K. O.K., merci beaucoup.

M. JEAN-FÉLIX CHÉNIER :

2195 Il y a un dernier commentaire, peut-être, que je vous proposerais de formuler. C'est que peut-être la seule instance économique, hein, qui a été... qui est allée dans le même sens que celle des citoyens, c'est la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve.

2200 Donc, les commerces locaux, voyez-vous, sont d'accord avec les revendications
citoyennes, sont d'accord que ça aurait pris, pour un projet de cette ampleur-là, une évaluation
environnementale, une consultation publique, et cætera.

2205 Et donc, c'est... pour revenir à la présentation de ma prédécesseuse, c'est le un pour cent,
hein? C'est les mégaentreprises qui sont favorables à ce projet-là.

 Si on s'intéresse aux entreprises qui sont au service des citoyens du quartier, elles sont en
phase avec les revendications des citoyens du quartier. Et donc, le développement de la
conteneurisation, c'est le développement aussi d'une mondialisation qui tue les économies locales.

2210 Ça fait qu'il y a ça aussi, derrière ce projet-là. Il y a l'idée que ce n'est pas vrai que ça va
servir l'économie des gens dans Hochelaga-Maisonneuve. Même les entrepreneurs de la Société
de développement commercial semblent l'avoir compris.

LE PRÉSIDENT :

2215 Merci beaucoup. Alors, on va aller avec un autre intervenant, puis ensuite, la pause. Donc,
on revient avec Ronald Daignault.

 Alors, bonjour, monsieur Daignault,

2220 **M. RONALD DAIGNAULT, citoyen :**

 Bonjour.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors, bienvenue à cette consultation. Vous avez dix minutes pour votre présentation. On
vous écoute.

2230 **M. RONALD DAIGNAULT :**